

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION CLEEMY PAIEMENT

Ces CGU viennent **en complément** du contrat signé entre le Client et Lucca et des **CGU Swan** (telles que visées ci-après) en ce qui concerne l'option « Cleemy paiement ». Les CGU Swan sont communiquées au Client sur demande par courrier électronique à l'adresse <u>support@swan.io</u> et lors de la création du compte Swan.

Elles ont pour objet d'expliquer l'objet de Cleemy Paiement et le rôle de Lucca et Swan dans ce cadre.

En cochant la case "J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales d'Utilisation", vous êtes réputés avoir lu les CGU, les accepter sans réserve et vous vous engagez à les respecter. En cochant cette case, vous reconnaissez également être le représentant légal de la société ou disposer d'un pouvoir pour engager votre société.

Si vous refusez d'accepter ces CGU et/ou les CGU de Swan, vous ne pourrez pas utiliser Cleemy Paiement.

Ces CGU sont téléchargeables, nous vous conseillons d'en conserver un exemplaire.

Lucca propose à ses clients ayant conclu un contrat pour la solution Cleemy Notes de frais et Achats (ci-après « Client »), d'ouvrir un compte de paiement et de souscrire à des services de paiement pour le règlement des achats et des notes de frais de ses Utilisateurs auprès de la société Swan (SAS au capital de 22 840,20 €, ayant son siège social au 95 avenue du président Wilson, 93100, Montreuil - RCS 853 827 103 - ci-après "Swan") (« Cleemy Paiement »).

Swan est un établissement de monnaie électronique habilité à prester des services de paiement agréé sous le numéro 17328 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest CS92459 - 75436 Paris Cedex 09 et soumis au contrôle de cette même autorité.

L'accès au service « Cleemy Paiement » est optionnel et l'ouverture d'un Compte nécessite l'acceptation préalable par le Client des Conditions Générales d'Utilisation de Compte et aux Conditions Générales d'Utilisation de Monnaie Electronique (« CGU Swan ») qui précisent les conditions de fonctionnement du Compte de paiement et des principaux services de paiement qui y sont attachés ainsi que les droits et obligations du Client et de Swan. Ces CGU Swan constituent un contrat-cadre de services de paiement conclu entre Swan et le Client et est défini par le Code monétaire et financier. Ce contrat liste les obligations et conditions liées à l'ouverture d'un Compte, et régit l'utilisation des services de paiement relevant de l'article L314-1 II du Code monétaire et financier dont notamment : la mise à disposition d'une carte de paiement physique ou virtuelle, le chargement du Compte par carte ; la réception et l'émission de virement et de prélèvement internes à Swan (entre comptes Swan) ; le prélèvement (SEPA et SEPA interentreprises) ; la réception et l'émission de virements (SEPA).

Le Client ne pourra donc bénéficier de Cleemy Paiement qu'après acceptation sans réserve des présentes CGU et CGU Swan.

Ce document annule et remplace le document « Conditions de partenariat avec Cleemy » dont l'acceptation est demandée au Client par Swan lors de l'ouverture du Compte dans le cadre du service Cleemy Paiement.



#### 1 DÉFINITIONS

Carte Cleemy : désigne le moyen de paiement sous forme de carte physique, numérique ou virtuelle émise par Swan permettant au Client d'effectuer des paiements et/ou des retraits.

**Client**: désigne la personne morale cliente de Lucca pour la Solution Cleemy Notes de frais et Achats et titulaire d'un Compte.

Client Partenaire : désigne Lucca dans son rapport avec Swan, dont le rôle est défini dans les présentes CGU et dans les CGU de Swan.

Compte : désigne le cas échéant, le compte de Monnaie Électronique et/ou le compte de paiement ouvert au nom du Client dans les livres de Swan

Inactivité: désigne un Compte à partir duquel aucun mouvement n'a été réalisé via Cleemy Paiement (tels que par exemple, un virement fournisseur ou remboursement de note de frais etc.) pendant plus de 90 jours consécutifs.

Utilisateurs Finaux: utilisateurs du Client ayant accès à Cleemy Paiement.

Swan : la société Swan SAS au capital de 22 840,20 €, ayant son siège social au 95 avenue du président Wilson, 93100, Montreuil - RCS 853 827 103, établissement de monnaie électronique habilité à prester des services de paiement agréé sous le numéro (CIB) 17328 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest CS92459 - 75436 Paris Cedex 09 et soumis au contrôle de cette même autorité.

#### 2 OBJET

Swan est l'établissement bancaire responsable du Compte ainsi que des services et moyens de paiement associés. L'ensemble des services et des conditions applicables dans ce cadre sont définies dans les **CGU Swan**.

Les présentes CGU s'appliquent en complément des **CGU Swan** et du Contrat entre Lucca et le Client et précisent les conditions dans lesquelles Lucca, en tant que Client Partenaire de Swan, assistera le Client et/ou Swan dans la préparation et la réalisation d'opérations sur son Compte Swan. Ce document annule et remplace le document « **Conditions de partenariat avec Cleemy** » dont l'acceptation est demandée au Client par Swan lors de l'ouverture du Compte dans le cadre de Cleemy Paiement.

# 3 SERVICES DISPONIBLES

Certaines fonctionnalités de paiement proposées par Swan et décrites dans les **CGU Swan** ne sont pas disponibles via Cleemy Paiement. Les fonctionnalités disponibles via Cleemy Paiement sont décrites dans la présentation de l'option Cleemy Paiement et sont mises à jour régulièrement par Lucca.

#### 4 RÔLE DE LUCCA

Lucca est un « Client Partenaire » de Swan, au sens des CGU Swan.

Lucca a le statut d'Intermédiaire en Opération de Banque et de Service de Paiement (IOBSP) et est enregistrée sous le numéro ORIAS 21009522. Dans ce cadre, Lucca présente l'offre de Swan dans la Solution Cleemy au Client, capte les données et pièces justificatives nécessaires pour ouvrir un Compte, et l'assiste dans la réalisation de certaines opérations.

Lucca a ainsi intégré dans la Solution Cleemy Note de frais et Achats les moyens techniques (ci-après les « Moyens Techniques ») proposés par Swan permettant les opérations suivantes :

- Personnalisation des parcours clients ;
- Transmission d'informations à Swan pour l'ouverture du Compte ;
- Accès aux Comptes par le Client : Lucca a accès à l'interface de Swan (API) lui permettant, entre autres, d'accéder au solde et aux dernières opérations des Comptes du Client ;
- Préparation de commande de Cartes : le Client commande donc directement, une Carte physique ou virtuelle de paiement qui sera rattachée à son Compte auprès de Lucca, qui transmettra cette commande à Swan ;



- Préparation d'ordre de virements ;
- Préparation de prélèvements internes dont le créancier serait le Client et dont les débiteurs seraient d'autres clients finaux de Swan ;
- Invalidation de virements, prélèvements ou paiements par Carte ;
- Préparation de chargement de monnaie électronique par carte bancaire ;
- Préparation du remboursement du solde du Compte de Monnaie Électronique ;
- Transmission des demandes de contestation d'opérations de paiement.

A ce titre, le Client accepte que Swan délègue à Lucca les tâches susvisées et que Lucca et Swan s'échangent l'ensemble des données, dont les données personnelles et de paiement du Client, nécessaires au bon fonctionnement de Cleemy Paiement.

Les opérations sensibles telles que l'authentification forte ou la vérification de documents d'identité seront toujours effectuées par Swan. Nonobstant ce qui précède, Swan a délégué à Lucca une partie de l'opération d'authentification forte uniquement pour les Utilisateurs Finaux qui souhaitent utiliser une carte de paiement lui permettant de réaliser des opérations de paiement. Il est toutefois rappelé que Lucca ne procédera jamais à la vérification de documents d'identité, laquelle sera toujours réalisée par Swan. Swan sera également responsable de la bonne conduite de l'ensemble des opérations de paiement qui seront réalisées sur le Compte de paiement par le Client ainsi que du reversement ou remboursement du solde.

# 5 OUVERTURE DU COMPTE

Conformément aux termes des **CGU Swan**, l'ouverture d'un Compte se fait sur la base des éléments d'identification transmis par le Client à Lucca en tant que Client Partenaire, qui s'assurera de les transmettre à Swan. Ces informations seront transmises via l'interface Cleemy Paiement de Lucca. Le Client garantit la parfaite exactitude et complétude de ces éléments.

A ce titre, Lucca transmettra à Swan les informations relatives au Client nécessaires pour l'ouverture d'un Compte, ainsi que le maximum de pièces justificatives dont elle dispose dans le cadre du Contrat conclu entre Lucca et le Client, ce que le Client accepte expressément.

Il est précisé que seule Swan vérifie la satisfaction des conditions d'accès à ses services et conserve la responsabilité exclusive de la décision d'accès à ses services par le Client.

# 6 FONCTIONNEMENT DU COMPTE ET SERVICES PROPOSÉS PAR LE CLIENT PARTENAIRE

#### 6.1 Commande de la Carte

Le Client peut demander à Lucca de préparer une commande de Carte. Cette demande est transmise à Swan qui la confirme via un processus d'authentification forte auprès du Client depuis l'interface de Swan. En cas de commande d'une Carte physique, Swan tiendra informé Lucca de l'expédition de cette Carte physique et l'expédiera directement au Client.

# 6.2 Paiements ou retraits par Carte

Lorsqu'un Client réalise un paiement ou un retrait d'espèce en utilisant une Carte, l'opération est d'abord autorisée par Swan. Avant l'acceptation finale de l'opération, une notification peut être envoyée à Lucca qui peut l'invalider sur la base des conditions d'utilisation communiquées par lui au Client.

# 6.3 Emission de virements SEPA

La demande de virement du Client peut être réalisée depuis l'interface de Lucca. Lucca prépare le virement et le transmet à Swan. La vérification puis la confirmation du virement est effectuée par authentification forte du Client réalisée par Swan via son interface. Lorsqu'un ordre de virement est autorisé par Swan, une notification peut être envoyée à Lucca avant la réalisation de l'opération. Lucca peut alors l'invalider sur la base des conditions d'utilisation communiquées par lui au Client. Dès exécution de l'ordre de virement, Lucca est informé par Swan.



#### 6.4 Prélèvements SEPA

Lorsqu'un ordre de prélèvement est autorisé par Swan, une notification peut être envoyée à Lucca avant la réalisation de l'opération. Lucca peut alors l'invalider sur la base des conditions d'utilisation communiquées par lui au Client. Dès réception du prélèvement, Lucca est informé par Swan et pourra envoyer une notification au Client.

# 6.5 Chargement du Compte

Lorsque le Client souhaite charger son Compte par carte de paiement, Lucca peut préparer l'ordre de paiement par carte auprès de Swan en indiquant à cette dernière le montant à charger.

#### 6.6 Transactions depuis et vers le Compte

Le Client souhaitant émettre ou recevoir des virements de monnaie électronique depuis et vers un Compte ouvert auprès de Swan peut en faire la demande auprès de Lucca, qui pourra alors préparer le virement interne et transmettre cette demande à Swan.

#### 6.7 Remboursement du solde du Compte

Lorsque le Client souhaite obtenir un remboursement de tout ou partie du solde disponible inscrit sur son Compte, il peut en faire la demande auprès de Lucca qui préparera et transmettra cette demande à Swan

#### 7 ACCÈS AU COMPTE VIA CLEEMY PAIEMENT

Du fait de l'interfaçage de Swan (API) avec Cleemy Paiement, le Client pourra accéder au solde et aux dernières opérations des Comptes du Client, à la gestion de sa flotte de Cartes et des accès utilisateur, ainsi qu'à l'ensemble des documents mis à sa disposition par Swan au titre des **CGU Swan**, et depuis Cleemy Paiement sans avoir besoin de se connecter à l'interface Swan.

#### **8 CONTESTATIONS**

En cas de contestation d'opérations de paiement, le Client contactera Lucca, qui transmettra la demande à Swan qui traitera celle-ci conformément aux **CGU Swan**. Swan informera alors Lucca de sa décision concernant la contestation du Client et, le cas échéant, procédera au remboursement du montant contesté. Pour toutes contestations de paiement, le Client sera tenu de respecter les termes des **CGU Swan**.

#### 9 CONDITIONS FINANCIERES

#### 9.1 Frais récurrents

Les frais de tenus de Compte sont pris en charge par Lucca pour le compte du Client et seront facturés directement par Swan à Lucca.

#### Ces frais incluent:

- Le prix de l'abonnement mensuel du Compte, incluant 50 virements SEPA entrant ou sortant pour les personnes morales ;
- Abonnement mensuel par Carte émise ;
- Les frais par transaction de carte à usage unique ;
- Les frais par transaction Apple Pay.

Il est rappelé qu'en cas d'Inactivité, l'ensemble de ces frais seront facturés directement par Swan au Client et ce dès le 1<sup>er</sup> jour suivant 90 jours d'Inactivité. Le Client sera alors redevable de ces sommes envers Swan dans les conditions définies aux **CGU Swan**.

# 9.2 Frais supplémentaires

Dans le cadre de Cleemy Paiement, des opérations exceptionnelles peuvent être facturées par Swan au Client, ce que le Client reconnaît et accepte. L'ensemble de ces opérations ainsi que leur coût est indiqué dans les **CGU Swan**.



A ce titre, feront notamment l'objet de facturation supplémentaire les opérations suivantes (les prix figurant dans les présentes CGU sont indicatifs, seuls les prix figurant dans les **CGU Swan** étant applicables) :

- Commande d'une Carte Cleemy physique et/ou remplacement d'une Carte Cleemy après perte, vol ou endommagement : 5,21€ HT + frais de port (Les frais d'expédition sont facturés au prix coûtant et sont donc susceptibles de changer en fonction des prix des transporteurs partenaires. Voici les prix en vigueur en août 2024 (les frais d'expédition ne sont pas soumis à la TVA) : Envoi avec suivi en France : 2,32€ TTC / Envoi standard en Europe : 1,65€ TTC / Envoi suivi en Europe : 12,00€ TTC) ;
- Mettre des fonds sur un compte par carte de crédit : 0,7% du montant transféré + 0,12€ HT
- Retrait d'espèces en Distributeur Automatique de Billets (DAB) libellés et exécutés en euros : 1€;
- Retrait d'espèces en Distributeur Automatique de Billets (DAB) qui ne sont pas libellés et exécutés en euros : 2,0% du montant retiré ;
- Paiement de biens et de prestations de services dans les commerces ou à distance qui ne sont pas libellés et exécutés en euros : 2,0% du montant payé ;
- Utilisation inappropriée du compte (tentative et réalisation d'action en violation avec la loi et/ou les accords du compte) : 150€ HT ;
- Traitement de saisie judiciaire ou administrative, avis à tiers détenteur : Un montant représentant 10 % de la créance du tiers, jusqu'à un maximum de 100€ par cas. ;
- Frais pour un rejet de prélèvement dû à des fonds insuffisant : 10€ par domiciliation rejetée, sans dépasser le montant de la domiciliation rejetée ;
- Ecriture d'une lettre de circularisation pour un représentant d'une entité légale : 45,00€ HT ;
- Rédaction d'une lettre attestant l'existence d'un compte Swan dans les livres de Swan : 20€ HT.

# 10 CLÔTURE DES COMPTES SWAN

#### 10.1 Clôture du Compte par le Client

Le Client pourra résilier ses Comptes dans les conditions prévues par les CGU Swan.

Cette opération nécessite une authentification forte du Client, réalisée par Swan.

Une fois l'authentification forte acceptée, afin que le Compte soit considéré en cours de fermeture, celui-ci doit afficher un solde de 0€, que le dernier prélèvement date de 30 jours, que le dernier virement date de 5 jours.

Une fois ces conditions remplies, toutes les Cartes Cleemy rattachées aux Comptes clôturés seront automatiquement désactivées, les mandats de prélèvement seront annulés, les virements SEPA entrant automatiquement renvoyés et les virements récurrents et/ou à venir annulés.

Swan réalisera les opérations de fermeture afin que le Compte soit considéré comme définitivement clôturé.

La clôture de son Compte par le Client n'a pas de conséquence sur le Contrat conclu entre Lucca et le Client, qui pourra continuer d'utiliser les autres fonctionnalités de la Solution Cleemy Notes de frais et Achats.

Les accès aux Comptes et documents associés après la clôture sont disponibles dans les conditions définies dans les CGU Swan.

#### 10.2 Clôture du Compte par Swan

Swan pourra clôturer le Compte dans les conditions définies dans les CGU Swan.

#### 11 FIN DE L'ACCÈS AUX COMPTES VIA CLEEMY PAIEMENT

Attention: La fin de l'accès aux Comptes via Cleemy Paiement n'entraîne pas la fermeture des Comptes du Client chez Swan mais uniquement la fin des services rendus par Lucca, et notamment la possibilité pour le Client d'accéder aux Comptes via Cleemy Paiement ainsi que la prise en charge par Lucca des frais visés en article 9, qui seront dès lors facturés directement par Swan au Client, aux tarifs de Swan alors en vigueur.



Il est précisé que le Client pourra à tout moment bénéficier de l'option Cleemy Paiement et ouvrir à nouveau un Compte.

11.1 Fin de l'accès aux Comptes via Cleemy Paiement par le Client

Le Client pourra choisir de ne plus avoir accès aux Comptes via Cleemy Paiement à tout moment, sans avoir à en justifier, en adressant cette demande à Lucca.

11.2 Fin de l'accès aux Comptes via Cleemy Paiement par Lucca

Lucca pourra mettre fin à l'accès aux Comptes via Cleemy Paiement automatiquement et sans préavis dans les cas suivants :

- en cas d'Inactivité du Compte, à compter du 1<sup>er</sup> jour suivant le 90<sup>ème</sup> jour d'inactivité;
- en cas de fin du contrat de partenariat entre Swan et Lucca;
- en cas de perte par Lucca de son statut de IOBSP.

11.3 Effets de la fin de l'accès aux Comptes via Cleemy Paiement

La fin de l'accès aux Comptes via Cleemy Paiement, pour quelque cause que ce soit, entraîne la suppression pour le Client de l'accès à son Compte via Cleemy Paiement dans la solution Lucca mais n'entraîne pas la fermeture des Comptes du Client.

Le ou les Compte(s) e du Client seront disponibles directement à l'adresse suivante https://banking.swan.io, et le Client sera alors responsable des frais associés à l'utilisation de ce ou ces Compte(s) dans les conditions prévues aux **CGU Swan** et notamment l'ensemble des frais mentionnés en article 9.1. des présentes CGU, aux tarifs alors applicables chez Swan.

A la fin de l'accès aux Comptes via Cleemy Paiement, le Client pourra toujours accéder à ce service et pourra ouvrir un nouveau Compte.

La fin de de l'accès aux Comptes via Cleemy Paiement n'a pas de conséquence sur le Contrat conclu entre Lucca et le Client, qui pourra, le cas échéant, continuer d'utiliser les autres fonctionnalités de la Solution Cleemy Notes de frais et Achats ou toute autre solution souscrite.

# 12 RÉSILIATION DE L'OPTION CLEEMY PAIEMENT

Attention: La fin de l'option Cleemy Paiement pour quelque cause que ce soit, n'entraîne pas la fermeture des Comptes du Client chez Swan mais uniquement la fin des services rendus par Lucca, et notamment la possibilité pour le Client d'accéder aux Comptes via Cleemy Paiement ainsi que la prise en charge par Lucca des frais visés en article 9, qui seront dès lors facturés directement par Swan au Client, aux tarifs de Swan alors en vigueur.

12.1 Fin du Contrat entre le Client et Lucca

La fin du Contrat entre le Client et Lucca pour la Solution Cleemy Notes de frais et Achats entraîne automatiquement la résiliation de l'option Cleemy Paiement.

12.2 Résiliation de l'option Cleemy Paiement par le Client

Le Client pourra choisir de résilier l'option Cleemy Paiement à tout moment, sans avoir à en justifier en adressant cette demande à Lucca.

Tel.: +33 (0)1 83 64 53 20



#### 12.3 Résiliation de l'option Cleemy Paiement par Lucca

Lucca pourra par ailleurs mettre fin à l'option Cleemy Paiement :

(i) à tout moment, sans justification, en respectant un préavis d'un (1) an en le communiquant par écrit au Client :

(ii) automatiquement et sans préavis dans les cas suivants :

- en cas (i) d'utilisation de la Solution Cleemy Paiement à des fins illégales ou non autorisées au titre des présentes, (ii) de violation par le Client à l'une des dispositions des CGU, (iii) de violation par le Client aux lois et règlements en vigueur, (iv) de violation par le Client des droits de propriété intellectuelle de Lucca. Cette résiliation interviendra sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par Lucca au Client en réparation des préjudices subis du fait de tels manquements;
- en cas de perte par Lucca de son statut d' IOBSP.

# 12.4 Effet de la résiliation de l'option Cleemy Paiement

La fin de l'option Cleemy Paiement, pour quelque cause que ce soit, entraîne la suppression pour le Client de l'accès à son son Compte via Cleemy Paiement dans la solution Lucca mais n'entraîne pas la fermeture des Comptes du Client.

Le Compte ou les Comptes seront disponibles directement à l'adresse suivante https://banking.swan.io, et le Client sera alors responsable des frais associés à l'utilisation de ces Comptes dans les conditions prévues aux **CGU Swan** et notamment l'ensemble des frais mentionnés à l'article 9.1. des présentes CGU, aux tarifs alors applicables chez Swan.

A la fin de l'option Cleemy Paiement, le Client ne pourra plus accéder à ce service et ne pourra plus ouvrir de Comptes.

La fin de l'option Cleemy Paiement n'a pas de conséquence sur le Contrat conclu entre Lucca et le Client, qui pourra, le cas échéant continuer, d'utiliser les autres fonctionnalités de la Solution Cleemy Notes de frais et Achats ou tout autre solution souscrite.

# 13 SUPPRESSION DES DONNÉES RELATIVES À CLEEMY PAIEMENT

En cas de clôture d'un Compte, et dans le cas où le Client disposerait de plusieurs Comptes actifs sur Cleemy Paiement, Lucca procédera à la suppression des données liées audit Compte.

En cas de clôture de l'ensemble des Comptes du Client sur Cleemy Paiement et /ou en cas de résiliation de l'option Cleemy Paiement, pour quelque cause que ce soit, Lucca procédera à la suppression des données liées au Compte ainsi qu'à l'ensemble des données utilisateurs renseignées sur Cleemy Paiement.

Les données brutes seront accessibles par le Client via des exports au format CSV pendant une durée de trente (30) jours maximum à compter de la suppression du ou des Comptes sur Cleemy Paiement ou de la résiliation de l'option Cleemy Paiement pour quelque cause que ce soit. Toute assistance spécifique sera facturée par Lucca au temps passé au tarif alors en vigueur chez Lucca.

# 14 SECRET PROFESSIONNEL

Swan est tenu au secret professionnel, qui peut cependant être levé dans les cas prévus par la loi, notamment à l'égard des autorités de contrôle, de l'administration fiscale et des autorités pénales. Le Client autorise expressément Swan à communiquer les informations le concernant à Lucca. Le Client autorise expressément Swan et Lucca à communiquer toute information utile le concernant à toute personne physique ou morale contribuant à la réalisation des prestations prévues par la Convention ou qui pourraient y être ultérieurement rattachées, notamment aux prestataires de services pour l'exécution des travaux sous-traités et/ou aux sociétés du groupe de Swan pour leur utilisation aux fins d'étude et de gestion des dossiers, notamment pour l'octroi, l'exécution des prestations, et le cas échéant le recouvrement.



#### 15 DURÉE

Les CGU prennent effet à compter de leur date d'acceptation par le Client, en cochant la case "J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales d'Utilisation ".

Elles resteront en vigueur pour toute la durée de l'option Cleemy Paiement.

#### 16 DONNÉES PERSONNELLES

Lucca traitera les données personnelles du Client dans le respect des termes du Contrat conclu avec ce dernier et ne transmettra à Swan que les données nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de Cleemy Paiement, ce que le Client accepte expressément. Ces données sont notamment le nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone et email des Utilisateurs Finaux.

Lucca ne sera en aucun cas responsable du traitement des données personnelles du Client par Swan, que ces données lui aient ou non été transmises par Lucca. Swan traitera les données personnelles du Client dans les conditions définies dans les **CGU Swan**.

#### 17 MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Toute mesure législative ou réglementaire entraînant une modification de tout ou partie des produits et services sera applicable de plein droit dès son entrée en vigueur. Swan et Lucca se réservent le droit de modifier les présentes CGU. Les nouvelles conditions sont portées à la connaissance du Client par écrit un (1) mois avant leur entrée en vigueur. L'absence de contestation écrite par le Client dans un délai de un (1) mois après cette communication vaut acceptation des modifications des CGU. En cas de désaccord, le Client peut résilier l'option Cleemy Paiement sans frais et selon les modalités prévues à l'article « Résiliation de l'option Cleemy Paiement ». A défaut de résiliation, la modification s'appliquera.

# 18 DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes CGU sont régies par le droit français.

TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE RÉSULTER DE LEUR VALIDITÉ, DE LEUR INTERPRÉTATION, DE LEUR EXÉCUTION ET/OU DE LEUR CESSATION, SERA SOUMIS À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL COMPÉTENT DE PARIS en ce compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appels en garantie ou procédures en référé.

Tel.: +33 (0)1 83 64 53 20